

**POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE  
DIRECTION DU CONSEIL ET DES AFFAIRES  
JURIDIQUES**

Ref : 74932

**DÉCISION****Le Président du Conseil Départemental du Loiret****Organisation d'un déplacement dans le Département de l'Indre au séminaire des Présidentes et Présidents du groupe DCI, organisé par Départements de France (DF) les 26 et 27 mars 2024**

**Vu** les articles L. 3123-19 et R. 3123-20 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux mandats spéciaux et au régime de remboursement des frais de séjour et de transport correspondant,

**Vu** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, et notamment son article 5,

**Vu** l'article L. 3211-2, 19° du Code général des collectivités territoriales autorisant le Conseil départemental à déléguer à M. le Président du Conseil départemental le pouvoir d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil départemental peuvent être amenés à exercer, dans le cadre de leurs fonctions sur le territoire de la France métropolitaine, ainsi que le remboursement des frais afférents,

**Vu** la délibération E03 du Conseil départemental du LOIRET en date du 21 octobre 2022 conférant délégation de pouvoir à M. le Président du Conseil départemental pour autoriser les mandats spéciaux et le remboursement des frais afférents,

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2021 conférant délégations de signature au sein de la Direction Générale des Services Départementaux,

**Vu** les statuts de DF en vigueur,

**Vu** le déroulé du déplacement,

**Considérant** l'intérêt départemental que représente la participation de M. le Président du Conseil départemental au séminaire des Présidentes et Présidents du groupe DCI organisé à Châteauroux les 26 et 27 mars 2024 et qui portera notamment sur le thème du Sport et des Jeux Olympiques de Paris 2024 (voir programme en annexe 1),

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est décidé de prendre acte du programme de ce déplacement et de l'intérêt départemental qu'il représente (annexe 1).

**Article 2** : Il est décidé :

- De donner mandat spécial à M. Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du LOIRET pour effectuer un déplacement dans le Département de l'Indre, à Châteauroux, les 26 et 27 mars 2024.
- D'autoriser la prise en charge par le Département des frais de mission (séjour et transport) engagés, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, conformément aux dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et, le cas échéant, la prise en charge par le Département des autres dépenses liées à l'exercice de ce mandat spécial, sur présentation d'un état de frais, dans la limite des frais effectivement engagés, liés à l'exercice de la mission définie, et dans les conditions fixées par les articles L.3123-19 et R.3123-20 du Code général des collectivités territoriales.

**Article 3** – La prise en charge des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera imputée sur le budget départemental, chapitre 65, article 65312, fonction 031, clé D28108, pour le Président du Conseil départemental (frais de mission).

La prise en charge des autres frais des agents qui l'accompagnent sera imputée au chapitre 011, article 6251, fonction 021, clé D26921, pour le chauffeur de M. le Président (frais de déplacement et de séjour), et au chapitre 011, article 6238, fonction 031, clé D27034 pour le Directeur de Cabinet (frais de représentation).

**Article 4** – Monsieur le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du Département du LOIRET.

Le Directeur général  
des Services départementaux

Guillaume DUMAY

Fait à ORLEANS le 13 MARS 2024

Le Président du Conseil Départemental  
Marc GAUDET

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*

---

***Déroulé du Séminaire des Présidentes et Présidents du groupe DCI,  
mardi 26 et mercredi 27 mars 2024***

***Chez Marc FLEURET, Président du Département de l'Indre***

---

**MARDI 26 MARS :**

**12h-14h30 :** Accueil et Cocktail déjeunatoire

*Centre national de tir sportif (CNTS), route de Lignièrès à Déols*

**14h30-17h :** Présentation du Département de l'Indre et réunion de travail Sports et JOP 2024

**17h – 18h30 :** Visite initiatique du CNTS

**20h00 :** Diner au Couvent des Cordeliers

*4 rue Alain Fournier, à Châteauroux*

**MERCREDI 27 MARS :**

**9h30 :** Accueil Café

*Hôtel du Département, Place de la Victoire et des Alliés, à Châteauroux*

**10h00 – 12h00 :** Réunion de travail

*Hémicycle, Hôtel du Département*

**12h00 :** Photo de groupe sur les marches du Château Raoul

*Place de la Victoire et des Alliés, à Châteauroux*

**12h30 :** Buffet déjeunatoire au Château Raoul

---

**BULLETIN DE PARTICIPATION – Séminaire DCI dans le Département de l’Indre**

---

**À retourner au plus tard le 9 février 2024**

**par e-mail à : [gaelle.charlemandrier@departements.fr](mailto:gaelle.charlemandrier@departements.fr) et  
[adrien.guene@departements.fr](mailto:adrien.guene@departements.fr)**

---

Département :

Prénom, Nom :

Fonction :

**Journée du mardi 26 mars :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Assistera                            | <input type="checkbox"/> N’assistera pas                             |
| <input type="checkbox"/> Participera au cocktail déjeunatoire | <input type="checkbox"/> Ne participera pas au cocktail déjeunatoire |
| <input type="checkbox"/> Participera à la visite du CNTS      | <input type="checkbox"/> Ne participera pas à la visite du CNTS      |
| <input type="checkbox"/> Participera au dîner                 | <input type="checkbox"/> Ne participera au dîner                     |

**Journée du mercredi 27 mars :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Assistera                          | <input type="checkbox"/> N’assistera pas                           |
| <input type="checkbox"/> Participera au buffet déjeunatoire | <input type="checkbox"/> Ne participera pas au buffet déjeunatoire |

**Se rendra à Châteauroux :**

- Par le train : (préciser les dates et heures d’arrivée et de départ)
- .....

- En voiture (préciser le modèle et le numéro de plaque minéralogique ainsi que le nom du chauffeur) :
- .....